

AVIS D'EXAMEN DU CAFIPEMF SESSION 2016

REFERENCES

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 portant « organisation de l'examen et nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur »

CONDITIONS D'ACCES

L'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur – **CAFIPEMF** – est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires justifiant au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre 2015

Le dossier d'inscription sera disponible à l'une des adresses Internet suivantes :

<http://dsden54.ac-nancy-metz.fr>, Examens et Concours, Concours et examens enseignants 1^{er} degré
<https://pial.ac-nancy-metz.fr>, ressources humaines, Concours-Examens

Il devra être déposé ou envoyé par voie postale à la :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle
Division des examens et concours
4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX

au plus tard le vendredi 11 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION : Candidats gardant le bénéfice de l'admissibilité ou déjà titulaires d'un CAFIPEMF

Les candidats admissibles lors d'une précédente session conservent le bénéfice de l'admissibilité pour deux sessions supplémentaires (consécutives ou non) dans la limite de quatre ans ou les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF qui souhaitent obtenir un CAFIPEMF spécialisé ou changer d'option doivent compléter le **formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle d'admission** disponible à l'une des adresses Internet suivantes :

<http://dsden54.ac-nancy-metz.fr>, Examens et Concours, Concours et examens enseignants 1^{er} degré
<https://pial.ac-nancy-metz.fr>, ressources humaines, Concours-Examens

Il devra être déposé ou envoyé par voie postale à la :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle
Division des examens et concours
4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX

au plus tard le vendredi 11 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.